



Le mot du Maire

Chères Étouysiennes et chers Étouysiens,

Je tenais tout d'abord à vous remercier pour le bon déroulement de la réunion publique à Fitz-James, avec une forte participation et un comportement à l'écoute et positif qui ont été remarqués.

Ce projet était un point fort de notre programme. Tout cela a été possible grâce au travail que notre équipe communale a mené depuis quelques années : Réunions, travail avec tous les services de la Communauté de Communes du Clermontois (CCC), en faisant remonter les doléances des habitants sur les inondations et la qualité de l'eau. Par nos courriers d'alerte. Nous sommes donc fiers de cet aboutissement.

Vous le savez ces investissements vont transformer notre village : sécuriser et améliorer notre eau potable, réduire considérablement les risques d'inondations, renforcer notre défense incendie et enfin nous apporter un assainissement collectif. Toutes les canalisations seront remplacées, elles en ont bien besoin.

Les travaux vont démarrer au début du mois de Mai comme prévu, de Ronquerolles vers notre village puis la rue Saint-Martin.

Vous êtes nombreux à venir en Mairie ou auprès de nous élus pour poser des questions sur ce chantier. Aussi nous allons dans ce numéro spécial vous apporter certaines réponses aux questions les plus fréquentes.

Alain RANDON
Maire d'ETOUY



La Communauté de Communes du Clermontois et les partenaires ;

C'est notre Communauté de Communes (également appelée Pays du Clermontois) qui a la compétence en matière d'assainissement, d'eau potable et d'eau pluviale en zone urbaine. C'est donc le Pays Clermontois qui réalise tous ces travaux dans le domaine public. C'est le maître d'ouvrage (le commanditaire et le financeur du projet).

Le chantier sera supervisé par un assistant à maîtrise d'œuvre, la société AREA.

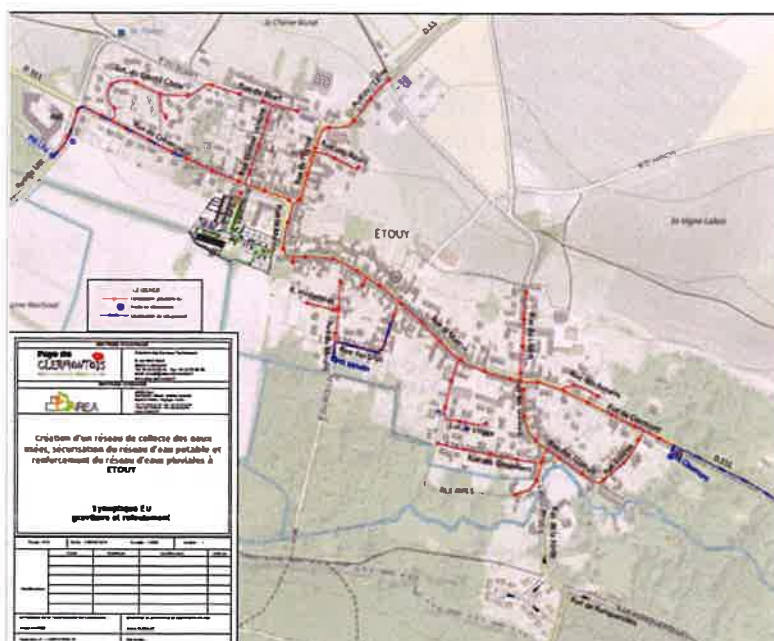
Pour la construction des réseaux de canalisations :

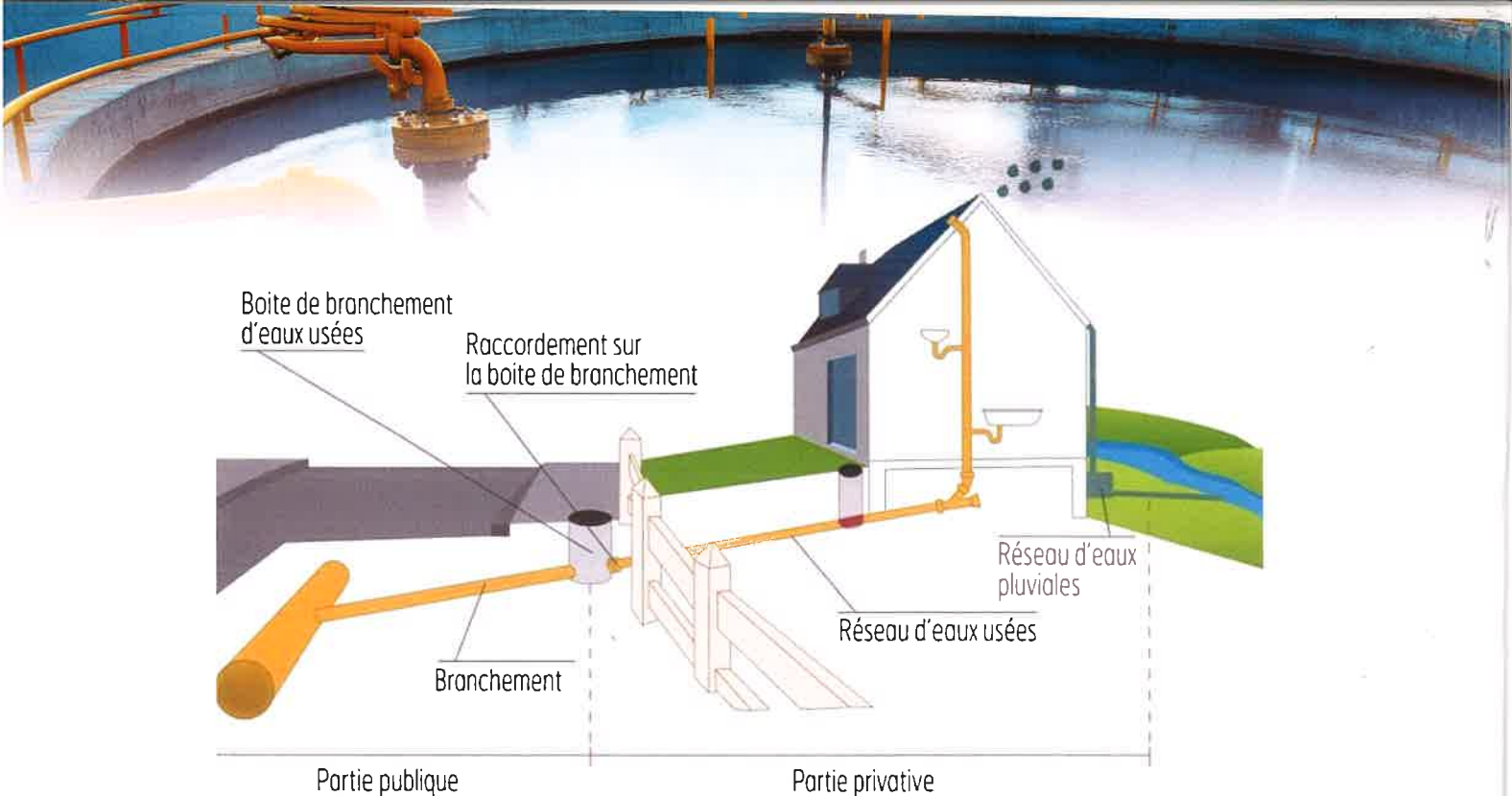
Groupeement EIFFAGE /
BARRIQUAND

Pour les stations de refoulement :
Groupeement HYDRA / OISE TP

Pour la coordination sécurité :
la société BECS

Et le contrôle extérieur sera assuré par la société NCA





Quand dois-je commencer les travaux chez moi ?

Ne rien faire tant que vous n'avez pas reçu le feu vert de la Communauté de Communes du Clermontois après la pose de votre boîte de branchement eaux usées. Il serait dommage de perdre la subvention !

Une fois la partie publique réalisée et la boîte de branchement installée, la CCC vous donnera un document permettant de demander les subventions. Ils vous indiqueront la procédure à suivre, et le moment auquel vous pourrez démarrer.

Pour mon raccordement, connaissez-vous des entreprises sérieuses ?

Le Pays du Clermontois vous communiquera une liste d'entreprises, mais vous êtes totalement libres. Vous pouvez prendre une entreprise de la liste ou non, et aussi faire les travaux vous-même.

Tout en sachant que vous serez soumis à un contrôle de bon branchement, **avec séparation des eaux usées et eaux de pluie. En cas d'erreur de raccordement une pénalité sera appliquée.**

La Commune va-t-elle organiser des groupements de travaux pour négocier les prix ?

Non, les travaux dans la partie privative sont sous votre seule responsabilité. Vous pouvez vous regrouper entre voisins pour négocier les prix.

Durant les travaux, où faudra-t-il mettre les poubelles ?

Des points de regroupement seront mis en place selon l'avancement des phases. Une information préalable, par le service déchets ménagers du Pays du Clermontois sera réalisée au fur-et-à-mesure de l'avancée des travaux.



Quand la rue sera bloquée est-ce que la Commune organisera les parkings collectifs ?

Non, la responsabilité du stationnement des véhicules ne relève pas de la compétence de la commune. Nous resterons attentifs, et aidants pour une bonne organisation citoyenne entre tous.

Quel sera le prix de l'eau, une fois raccordé ?

Le tarif de l'eau sur notre communauté de Communes est actuellement :

	Assainissement individuel	Assainissement collectif
Prix du m3	2,72 € TTC/m3	5,76 € TTC/m3
Pour une consommation moyenne annuelle de 90m3	254,62 € TTC/an	535,42 € TTC/an

Comment protéger mon habitation durant les travaux ?

Le constat d'huissier avant travaux

porte sur les parties extérieures et intérieures de votre habitation. Il permet de gérer d'éventuelles demandes d'indemnisation si des dégradations venaient à être constatées lors des travaux.

Son coût est pris en charge par la CCC. **Regardez bien votre boîte aux lettres au fur et à mesure des travaux et prenez bien votre rendez-vous !**



L'estimation du montant des travaux sur l'enquête parcellaire est-elle fiable ?

Non, il s'agit d'une estimation indicative. Nous vous conseillons de faire plusieurs devis, en ayant préalablement étudié la nature des travaux.

Qu'est-ce que je risque si je ne me raccorde pas ?

Un délai de 2 ans à compter de la réception du chantier est accordé pour réaliser votre raccordement. Passé ce délai, une pénalité financière sera appliquée jusqu'à la mise en conformité de l'installation : Cette pénalité est proportionnelle à votre consommation jusqu'à la mise en conformité de l'installation, ainsi pour une consommation annuelle de 100 m³ :

$$1,1437 \times 2 \times 100 \text{ m}^3 = 228,74 \text{ euros.}$$

Le prix de l'eau sera au tarif de l'assainissement collectif (5.76 € TTC/m³ à ce jour) étant donné que votre habitation est desservie par le nouveau réseau.

Combien coûte le raccordement sur ma partie privée ?

Chaque habitation doit payer le branchement public :

1 209,00 € ainsi que la taxe de Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) : 217,50 € soit un total de 1 426,50 €. (non subventionnable)

Et le raccordement en partie privative :

selon devis des entreprises (subventionnable).

Vous pourrez aussi avoir des frais induits comme par exemple la vidange et la neutralisation de votre fosse septique (de 300 à 800 euros selon le volume de celle-ci).

Pour mémoire, un assainissement individuel doit être entretenu régulièrement par une entreprise. Les deux tiers des assainissements individuels de notre Commune ne sont plus aux normes. Le coût des travaux pour leur rénovation serait bien supérieur.



Combien de temps vont durer les travaux ?

Les travaux démarrent ce mois de mai 2025.

Ils s'organiseront en 3 phases :

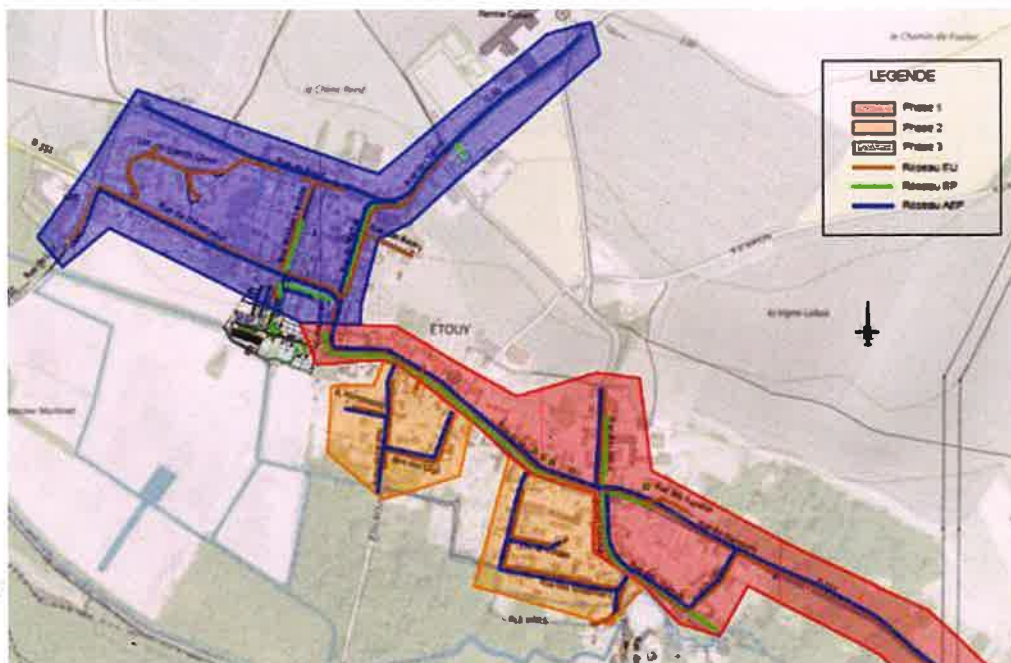
Phase 1 → 12 mois

Phase 2 → 8 mois

Phase 3 → 12 mois

→ La phase 2 et la phase 3 pourront être inversées afin de garantir que les travaux de la phase 2 soient réalisés en période sèche.

Vous pouvez retrouver la carte des travaux en ligne sur
www.pays-clermontois.fr





Combien vont coûter ces travaux et qui va payer ?

Travaux	Coût de l'investissement
Partie eaux usées	5 208 026 €
Partie eaux pluviales	1 805 786 €
Partie eau potable	3 229 615 €
TOTAL DE L'OPERATION	9 523 427 €

Ces travaux sont payés par le budget "assainissement, eau potable" de la Communauté de Communes, qui est un budget à part (ou annexe). Les dépenses doivent s'équilibrer avec les recettes.

Ces travaux sont donc financés par tous les usagers qui payent leurs factures d'eau dans le Pays du Clermontois avec un tarif majoré pour ceux qui bénéficient de l'assainissement collectif.

Financement

- Communauté de Communes du Clermontois 7.112.177 €
- Agence de l'eau Seine-Normandie 2.275.983 €
- Département de l'Oise 211.840 €



Est-ce que toutes les maisons d'Etouy seront raccordées ?

Non, plusieurs zones sont trop éloignées du réseau principal (ferme Cohen, maisons isolées, rue d'Airion, rue de Ronquerolles, quartier Fontaine aux bois ...). Elles n'ont pas été retenues dans le zonage de 2006.

Retrouvez les différentes phases de travaux, les déviations... sur pays-clermontois.fr



Flashez-moi !



Si j'ai d'autres questions à qui je m'adresse ?

À la Communauté de Communes du Clermontois :

Service Eau : 03 44 50 87 77 - Mail : eau@pays-clermontois.fr.

Le chef de la maîtrise d'œuvre qui sera régulièrement sur place durant les travaux sera à votre écoute.

Et la Commune reste bien entendu à vos côtés !



Mairie d'ETOUY

83 rue de l'Eglise - 60600 ETOUY - Tél. : 03.44.78.97.82

Les permanences avec les élus :

Le mardi de 9 h 00 à 12 h 00

Le Vendredi 16 h 00 à 18 h 00

Le samedi de 10 h 00 à 12 h 00 / Et possibilité sur rendez-vous

Secrétariat : contact@etouy.fr



Directeur de publication :

Alain RANDON

Rédactrice en chef :

Karine SARAZIN

Mise en page et impression :

SMI - Clermont (Oise)

Bulletin Avril 2025 n°25

Crédits photos :

Droits réservés Alain RANDON et Karine SARAZIN